

# Les emplois à temps partiel

Un bulletin d'informations pour les employés à temps partiel et de session des collèges communautaires de l'Ontario et de leurs amis

## Whitaker demande que des droits syndicaux soient accordés immédiatement aux travailleurs à temps partiel et de session

L'homme responsable de trouver un moyen pour accorder les droits syndicaux aux employés à temps partiel et de session des collèges de l'Ontario a fait ses recommandations au gouvernement de l'Ontario.

Dans un rapport de 103 pages, Kevin Whitaker souligne que les travailleurs à temps partiel et de session doivent avoir la capacité d'adhérer à un syndicat et de participer à la négociation collective.

« À l'heure actuelle, la majorité des employés des collèges travaillent à temps partiel, » Whitaker a écrit dans son rapport à John Milloy, ministre de la Formation, des Collèges et Universités. « Il n'y a aucune justification pour exclure ces employés de la

négociation collective. On doit accorder immédiatement aux travailleurs à temps partiel le droit de se syndiquer. »

L'exclusion des employés à temps partiel et de session de la négociation collective est « très probablement » à l'encontre de la *Charte canadienne des droits et libertés*, Whitaker a écrit.

Dans leurs présentations à Whitaker, les administrateurs des collèges ont, eux aussi, appuyé l'idée d'accorder des droits de négociation aux travailleurs à temps partiel et de session.

Whitaker recommande la création de deux nouvelles unités de négociation – l'une pour le personnel scolaire à temps partiel et de session, et l'autre pour le personnel de soutien qui fait 24 heures par semaine ou moins.

Pour chaque unité de négociation, a-t-il précisé, un syndicat qui cherche à représenter les travailleurs doit montrer qu'au moins 35 pour cent d'entre eux ont signé une demande d'adhésion syndicale. Une fois que 35 pour cent des travailleurs auront signé une carte syndicale, le syndicat pourra organiser un vote d'accréditation. Si 50 pour cent plus un des travailleurs votent en faveur de l'adhésion syndicale, le syndicat pourrait être légalement accrédité comme agent négociateur du groupe en entier.

« M. Whitaker a mis l'accent sur le fait que 'le premier objectif principal' de son rapport est de faciliter l'acquisition du droit des travailleurs à temps



Roger Couvrette, président des travailleurs à temps partiel des collèges et Mary Ann White, déléguée principale de la section locale 417 du SEFPO (collège Saint Laurent – personnel scolaire) lors d'une conférence de presse à Brockville mardi.

Suite à la page 2

partiel et de session de se syndiquer, » a déclaré Roger Couvrette, président de l'organisation provinciale des travailleurs à temps partiel et de session (OPSECAAT) et une force puissante derrière la campagne du SEFPO. « Nous chercherons une affirmation du ministre Milloy et du gouvernement McGuinty que les recommandations de Whitaker à cet égard seront entièrement mises en œuvre et respectées. »

Le rapport de Whitaker recommande aussi que la *Loi sur la négociation collective dans les collèges* (LNCC) soit modifiée pour « reconnaître officiellement la légitimité des accords de reconnaissance volontaire. »

« Je pense que c'est une recommandation importante et positive, » a continué Couvrette. « Si le syndicat peut montrer qu'il a l'appui des travailleurs, l'accord entre l'employeur et le syndicat doit être tout ce qui est exigé pour permettre à la négociation collective de commencer. »

Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO, a aussi exprimé son appui aux recommandations relatives aux droits syndicaux des travailleurs à temps partiel et de session.

« L'exploitation de ces travailleurs doit s'arrêter, et la syndicalisation représente la première étape pour atteindre ce but, » a-t-il déclaré. « Nous voulons témoigner l'adoption d'une loi relative aux droits syndicaux des travailleurs à temps partiel et de session dans les plus brefs délais. »

Le président du SEFPO met en réserve d'autres commentaires sur les recommandations de Whitaker dont certaines traitent des changements

fondamentaux. Ces changements pourraient toucher plus de 16 000 travailleurs à temps plein et à charge partielle qui sont actuellement représentés par le syndicat.

« La LNCC est une loi compliquée avec une histoire compliquée, » a-t-il dit. « Nous avons de graves préoccupations à propos de certaines recommandations de M. Whitaker. Dans les jours à venir, nous consulterons les membres élus dans nos divisions du personnel scolaire des CAAT et du personnel de soutien des CAAT. Nous présenterons une analyse complète et une stratégie une fois que la consultation aura été terminée.

« Pour l'instant, cependant, ce qui est le plus important, c'est de continuer notre campagne de recrutement syndical, pour atteindre les travailleurs à temps partiel et de session et pour montrer que le SEFPO peut compter sur leur appui.

« C'est une priorité absolue pour les prochains mois, nous ne devons pas l'oublier, » a-t-il continué. « Les recommandations de Whitaker représentent un grand pas en avant pour les travailleurs à temps partiel et de session. »

On peut consulter le rapport complet de l'examen Whitaker en ligne au <http://www.edu.gov.on.ca/ccba/CollegesReportFeb08.pdf>.

*Distribution autorisée par Roger Couvrette, président de l'Organisation des employés à temps partiel et des sessions des collèges d'arts appliqués et de technologie (OPSECAAT), et par Warren (Smokey) Thomas, président du Syndicat de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).*

---

Pour consulter tous les détails sur la campagne du SEFPO visant à obtenir les droits syndicaux pour les travailleurs à temps partiel et de session dans les collèges communautaires de l'Ontario, il suffit de passer au site Web ou d'appeler la ligne directe !

**[www.collegeworkers.org](http://www.collegeworkers.org)**

**1-866-811-7274**